

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

N° P19- 0044319

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1280

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SAYÉKH MUSTAPHA

Date de naissance :

03/08/1953

Adresse :

ASSIM HASSANI RUE HASSAN 1 F.D. 57000 CASABLANCA - MAROC

Tél. : 06.670.30743

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur TILANE AMINA
Médecin Psychiatre
LOT 1 ERDOUS G+7 BAT 64
ROC APPT N° 1 - HAY HASSANI
CASABLANCA TEL 05 22 90 03 52*

Date de consultation : 20/12/19

Nom et prénom du malade : JARFANE FATIMA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

effector de maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca

Signature de l'adhérent(e) : SM

Le : 29/12/2019

ACCUSÉ

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/1999	consult.		gratuit	Docteur HASSANI Medecin Psychiatre LOT 1 ROUJOUH ZAYT 64 RDC APPT N°1 - HASSANI CASABLANCA TEL 05 22 9803 52

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>BENHADIA KARIM Karmia Dar Assalam Casablanca 22 93 22 31</i>	<i>20 12 79</i>	<i>915 KARIM Dr BENHADIA KARIM Karmia Dar Assalam Casablanca 22 93 22 31</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

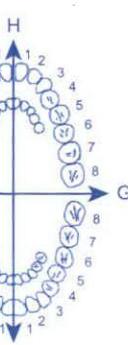
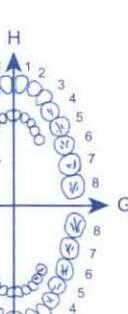
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	$ \begin{array}{c c} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & \hline & 00000000 \quad 00000000 \\ & \hline G & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Tilane Amina épouse Azedine

**MEDECIN SPECIALISTE
PSYCHIATRE
PSYCHOTHERAPEUTE**

*Ex Médecin Chef de l'Unité de Psychiatrie
Délégation Médicale Hay Hassani*

*Lotissement Ferdaous, GH 7, Bat 64
RDC - APPT N° 1 - HAY HASSANI
Casablanca - Tél : 05 22 90 03 52*

Casablanca, le :

20/12/19

204,00

الدكتورة تلان أمينة

طبية نفسانية إختصاصية في الأمراض النفسية و العقلية و الأمراض العصبية و أمراض الرأس

طبية رئيسية سابقًا بوحدة الأمراض النفسية - الحسني

إقامة الفردوس - المجموعة السكنية 7
العمارة 64 - الشقة رقم 1 - الطابق السفلي
الحي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 90 03 52

Yours
206 Park JARFA
17 American 100
100 BE 100
49,50 100
32 Open 100
Dr BENITO JAVIER 100
Pharma 100
32 Open 100
Oufa 100
Tel: 05 42 93 22 37
3) Lysenra 100
8 parts 200

Docteur TIL
Medecin
LOT FERDOL
RDC APP1
CASABLANCA TEL 03 24
Surmontil 25
P.P.V : 49
6 118001

Maphar
Km 10, Route Côtier 111, O
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Surmontil 25mg cp b/50
P.P.V : 49,50 DH

6 116001 183036

Durée de traitement : 02 mois